

DEPARTEMENT
<b>VOSGES</b>
CANTON
<b>LE VAL-d'AJOL</b>
COMMUNE
<b>LE VAL-d'AJOL</b>

**ARRETE** n° 131 / 2026

**OBJET :**

***FERMETURE DE L'AIRE DE JEUX  
« L'île aux enfants »***

**Le Maire du Val-d'Ajol,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Considérant les travaux de réparation du sol de l'aire de jeux « L'île aux enfants »,

**ARRETE:**

**ARTICLE 1°** - A compter du lundi 18 mai 2026 jusqu'au vendredi 22 mai 2026, l'accès à l'aire de jeux « L'île aux enfants » sera interdit au public.  
Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

**ARTICLE 2°** - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, surveillée et entretenue par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 3°** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

**ARTICLE 4°** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,  
. Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,  
. Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,

LE VAL-d'AJOL, le 13 mai 2026

Le Maire,



Thomas VINCENT